

CONSEIL D'ADMINISTRATION

SÉANCE DU 13 MARS 2018

**DÉLIBÉRATION N° 2018-19 : CONTRIBUTION DE L'AGENCE FRANÇAISE POUR LA BIODIVERSITÉ
À LA MISE EN ŒUVRE DE L'INITIATIVE
« TERRITOIRES ENGAGÉS POUR LA BIODIVERSITÉ »**

Le Conseil d'administration de l'Agence française pour la biodiversité,

- Vu le Code de l'environnement, et notamment ses articles L.131-8 à L.131-17, relatifs à l'Agence française pour la biodiversité, en particulier son article L.131-12 ;
- Vu le Code de l'environnement, et notamment ses articles R.131-28 à R.131-28-11, relatifs au Conseil d'administration de l'Agence française pour la biodiversité ;
- Vu le Code de l'environnement, et notamment son article R.131-30-1, relatif aux compétences du Directeur général de l'Agence française pour la biodiversité ;
- Vu le Code de l'environnement, et notamment son article L.331-8-1, relatif au rattachement de tout établissement public d'un parc national à l'Agence française pour la biodiversité ;
- Vu le projet de Protocole d'alliance pour une mobilisation commune associant l'État, Ministère de la transition écologique et solidaire, et Régions de France, en vue de l'engagement de l'initiative « Territoires engagés pour la biodiversité » - TEB ;
- Considérant l'intérêt pour l'Agence française pour la biodiversité de contribuer, à l'échelle de ses missions et responsabilités, à la mise en œuvre de cette initiative ;
- Vu le rapport du Directeur général de l'Agence ;

et après avoir valablement délibéré,

D É C I D E

ARTICLE 1 :

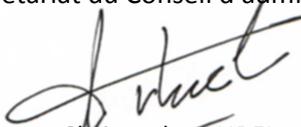
Le Conseil d'administration approuve l'adhésion de l'Agence française pour la biodiversité au Protocole d'alliance pour une mobilisation commune à conclure entre l'État, Ministère de la transition écologique et solidaire, et Régions de France, en vue de l'engagement de l'initiative « Territoires engagés pour la biodiversité ».

ARTICLE 2 :

Par cette adhésion, l'Agence française pour la biodiversité s'engage à :

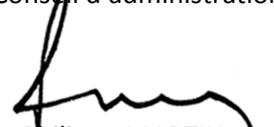
1. coordonner techniquement l'élaboration, la mise en œuvre, la capitalisation, la valorisation et l'évaluation de l'initiative « Territoires engagés pour la biodiversité », et notamment organiser les comités de pilotage et les comités techniques nationaux ;
2. appuyer les collectifs État-Région-Département qui porteront l'initiative « Territoires engagés pour la biodiversité » dans son déploiement, en particulier mobiliser ses directions régionales pour y participer, au sein des ARB, en préfiguration de celles-ci ou en tant qu'action partenariale préliminaire ;
3. contribuer financièrement au lancement du programme en 2018 par :
 - la constitution d'un appui en matière d'ingénierie dans le cadre des ARB,
 - le financement d'une nouvelle vague d'« atlas de la biodiversité communale » (ABC), qui devront permettre l'élaboration de projets de territoires soumis à la labellisation,
 - l'appui aux territoires en outre-mer dans le cadre de l'appel à projets dédié,
 - le soutien à l'animation territoriale dans le cadre de l'opération « Capitale française de la biodiversité », opération qui s'articule étroitement avec l'initiative « Territoires engagés pour la biodiversité » et le développement des outils techniques en appui à l'initiative ;
4. être une force de proposition pour assurer la cohérence nationale de l'initiative, en s'appuyant sur les expérimentations régionales, notamment en organisant et co-organisant des ateliers de travail ;
5. mettre en place et animer le dispositif transitoire national permettant aux collectivités situées dans une région où l'initiative n'est pas encore en place en 2018 et 2019 de participer à l'initiative « Territoires engagés pour la biodiversité » ;
6. contribuer à une communication nationale pour sensibiliser, mobiliser et valoriser les collectivités engagées dans l'initiative, notamment dans le cadre des manifestations organisées par le MTES et Régions de France ;
7. favoriser les partenariats au niveau national (têtes de réseau) et en région avec l'ensemble des acteurs de l'eau et de la biodiversité pour la mise en œuvre de l'initiative ;
8. inscrire cette initiative dans la démarche de mobilisation de la société civile dans la perspective des échéances internationales de 2020.

Le Directeur général, chargé
du secrétariat du Conseil d'administration,



Christophe AUBEL

Le Président
du Conseil d'administration,



Philippe MARTIN